

GUIDE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION DES ATHLÈTES PERFORMANTE

COMMISSION DES ATHLÈTES DU CIO - JANVIER 2014





ENRÔLEZ ET MOTIVEZ VOS ATHLÈTES TOUT EN AMÉLIORANT VOTRE ORGANISATION

«La commission des athlètes du CIO a été créée en 1981 et ceci a été une mesure concrète du Mouvement olympique pour renforcer le lien entre les athlètes actifs et le Comité International Olympique. Forts de plus de trente ans d'expérience, la commission des athlètes et le CIO poursuivent leur mission de renforcer le lien pour le mieux-être des athlètes actifs, le Mouvement olympique et l'harmonie des Jeux Olympiques et des Jeux Olympiques de la Jeunesse.

Nous ne cessons de constater l'augmentation du nombre de commissions des athlètes créées à tous les niveaux du Mouvement olympique. Certes leur apparition est un pas déterminé dans la bonne direction, néanmoins une commission n'est pas suffisante en soi. Chacune d'entre elles doit aussi avoir un rôle et une structure qui lui permettent d'être performante et d'être à même de produire des résultats au profit des athlètes eux-mêmes et des organisations dont elles dépendent.

L'un de nos objectifs, en tant que commission des athlètes du CIO, est de montrer la voie en produisant de bonnes pratiques au profit des athlètes et des organisations.

Ce guide est l'une des nombreuses actions mises en œuvre à cette fin. Nous espérons qu'il sera une source d'inspiration pour votre organisation.»



Claudia Bokel

Présidente de la commission des athlètes du CIO



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
LA COMMISSION DES ATHLÈTES DU CIO EN ACTION	5
QUE PEUT FAIRE UNE COMMISSION DES ATHLÈTES POUR VOTRE ORGANISATION?	6
QUEL EST LE RÔLE D'UNE COMMISSION DES ATHLÈTES PERFORMANTE ?	7
QUELLE EST LA MEILLEURE STRUCTURE POUR UNE COMMISSION DES ATHLÈTES PERFORMANTE ?	10
LA COMMUNICATION EST AU CŒUR D'UNE COMMISSION DES ATHLÈTES PERFORMANTE!	11
<hr/>	
SOURCES D'INSPIRATION	
1. La Fédération internationale de voile.....	13
2. Le comité d'organisation des Jeux de 2012 à Londres.....	14
3. L'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Océanie (ONOC).....	15
4. Swiss Olympic.....	17
<hr/>	
VOUS AVEZ UNE COMMISSION DES ATHLÈTES PERFORMANTE ?	
Partagez vos expériences.....	18



SAVIEZ-VOUS QUE 78 % DES COMITÉS NATIONAUX OLYMPIQUES ET 91 % DES FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES DISPOSENT À PRÉSENT D'UNE COMMISSION DES ATHLÈTES ?

Mais beaucoup plus pourrait être fait !

En effet les athlètes sont au cœur du Mouvement olympique et, grâce à des commissions bien gérées et performantes, leur voix sera entendue et leurs expériences serviront à améliorer le sport à tous les niveaux dans le monde entier !

Ce document a été réalisé pour aider les Fédérations Internationales et nationales sportives, les Comités Nationaux Olympiques et les comités d'organisation locaux à créer ou développer davantage des commissions d'athlètes performantes dans le respect de bonnes pratiques reprises par l'ensemble du Mouvement olympique.



Les organisations sportives et organisateurs de manifestations qui souhaitent obtenir davantage d'informations ou établir un lien avec la commission des athlètes du CIO doivent contacter :

athletes@olympic.org



Afin de présenter un candidat aux élections à la commission des athlètes du CIO, les CNO doivent avoir une commission des athlètes qui respectent un minimum de conditions fixées par le CIO. Pour plus d'informations sur ces conditions et sur la procédure à suivre pour soumettre une candidature aux élections, les CNO doivent contacter : athletes@olympic.org



LA COMMISSION DES ATHLÈTES DU CIO EN ACTION

Saviez-vous que ...

- > la commission des athlètes du CIO se réunit une à deux fois par an et est composée de 12 membres élus par les athlètes concourant aux Jeux Olympiques d'été et d'hiver, 7 membres au plus sont nommés par le président du CIO et deux membres élus qualifiés représentent respectivement le Comité International Paralympique (IPC) et l'Association Mondiale des Olympiens (AMO);
- > le président de la commission des athlètes du CIO siège à la commission exécutive du CIO et que les membres siègent dans diverses commissions du CIO, au conseil des athlètes de l'IPC, au conseil de fondation de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) et à sa commission des athlètes;
- > les membres élus sont souvent des membres actifs de la commission des athlètes de leur Comité National Olympique (CNO) et qu'ils sont désignés par leur CNO pour se présenter aux élections;
- > les fonctions de la commission des athlètes du CIO portent largement sur l'ensemble de l'organisation et notamment, entre autres activités, elle participe à :
 - la procédure d'évaluation des villes candidates à l'organisation des Jeux Olympiques et des Jeux Olympiques de la Jeunesse, et surveille l'organisation de chaque édition des Jeux;
 - la procédure d'évaluation du programme olympique sportif;
 - la lutte contre le dopage, y compris la sensibilisation et la participation active à des actions de promotion en faveur d'un sport propre;
 - la production et à la mise en œuvre du programme de suivi de carrière des athlètes du CIO (ACP) qui soutient les athlètes dans leur préparation à la transition de leur carrière et les aide à se retirer du sport de haut niveau en leur fournissant des informations et en les formant pour qu'ils développent leurs compétences de vie et maximisent leur éducation et leurs perspectives d'emploi;
 - l'organisation du Forum international des athlètes qui rassemble des athlètes actifs et retraités du monde entier;
 - la promotion du Programme d'éducation aux valeurs olympiques, une initiative qui encourage la diffusion des valeurs olympiques et de leur histoire auprès des jeunes du monde entier;
 - la production de recommandations destinées à d'autres commissions du CIO : femme et sport, sport et environnement, sport pour tous, etc.;
 - la représentation permanente des athlètes dans le Mouvement olympique, ce qui comprend d'agir en modèle pour les athlètes et d'assister aux Jeux Olympiques et aux Jeux Olympiques de la Jeunesse pour aller à leur rencontre.

La commission des athlètes du CIO est active et œuvre au mieux-être de tous les athlètes et de l'ensemble du Mouvement olympique.



À quel point votre commission des athlètes est-elle active ?

QUE PEUT FAIRE UNE COMMISSION DES ATHLÈTES POUR VOTRE ORGANISATION ?

Disposer d'une commission des athlètes permet aux athlètes d'être entendus dans leur organisation. Mais nombreux sont les autres avantages pour l'organisation également. Des obstacles à la création d'une commission des athlètes sont toujours possibles, ainsi celle-ci exigera des ressources, et même interférera avec la structure administrative du sport. Néanmoins les retombées bénéfiques d'une commission d'athlètes active et performante compensent de loin ces difficultés mineures.

Comme cela s'est vu dans un grand nombre de sports, une commission des athlètes peut :

- > créer des ambassadeurs qui participent aux décisions prises par les organisations sportives, et les comprennent ;
- > améliorer la prise de décisions en fournissant un terrain d'essai pour tester l'impact et les réactions aux changements ;
- > offrir une crédibilité dans un domaine où les décisions, la politique d'intégration et la gouvernance des organisations sont passées au crible ;
- > proposer une perspective originale, depuis l'aire de jeu, sur les nombreuses tendances et problématiques auxquelles les organisations sportives sont constamment confrontées ;
- > sensibiliser les athlètes et leur entourage et communiquer entre pairs pour obtenir leurs réactions sur le terrain et de nouvelles idées.

Une commission des athlètes peut être aussi bien à l'avantage des athlètes qu'à celui de l'organisation sportive elle-même si elle est dotée d'une fonction et d'une structure efficace et qu'elle communique activement.

Faites de votre commission des athlètes performante une partie intégrante de votre administration !



QUEL EST LE RÔLE D'UNE COMMISSION DES ATHLÈTES PERFORMANTE ?

Une commission des athlètes présente la possibilité d'améliorer tous les aspects de votre organisation, que vous soyez une Fédération, un Comité National Olympique ou un organisateur de manifestation. Il est donc important de vous assurer que le rôle de la commission des athlètes au sein de votre organisation est le bon.

Les commissions des athlètes les plus performantes sont celles qui se conçoivent comme un lieu où peut s'exprimer le point de vue des athlètes et à partir duquel ils peuvent se faire entendre. Mais plus encore, ces commissions des athlètes sont aussi :

- > une partie intégrante du processus de prise de décision d'une organisation, qui fait que les décisions destinées à l'organisation toute entière sont reprises et discutées par les athlètes ;
- > un espace pour la recherche et la discussion d'idées nouvelles et de points à soulever ;
- > un point de contact pour les commissions d'athlètes d'autres organisations (internationales, continentales, nationales, multi-sportives, etc.) et pour les athlètes actifs ou à la retraite.

Le champ d'action potentiel d'une commission des athlètes peut être très vaste. Mais les commissions d'athlètes les plus performantes n'ont pas seulement pour fonction de recevoir les plaintes des athlètes en vue de les transmettre à l'organisation et elles ne sont pas non plus un vecteur de communication à sens unique depuis l'organisation à destination des athlètes en compétition.

« Les cyclistes ont deux options pour s'exprimer : soit ils se plaignent en public et demeurent distants, soit ils s'assoient à une table pour discuter de leurs problèmes, travailler ensemble et progresser.

La commission des athlètes a définitivement opté pour la deuxième option. À nous désormais de faire en sorte que cela fonctionne. »

Marianne Vos

Membre de la commission des athlètes,
Union Cycliste Internationale (UCI)



« Notre commission s'est efforcée de sonder les athlètes sur les changements de règles et du calendrier de compétitions.

Ainsi nous avons pu informer nos organes dirigeants de nos préoccupations et lancer un dialogue à propos de ces modifications, ce qui a entraîné la mise en œuvre de quelques-unes de nos suggestions. »

Benedict Chambers

Membre de la commission des athlètes,
Fédération Internationale d'Esime (FIE)

« Du point de vue des athlètes, il me semble que l'existence de la commission des athlètes a accru la confiance dans notre organisation.

Ils savent qu'il est tenu compte de leurs avis dans le processus de prise de décision, et cela leur permet de mieux comprendre les raisons pour lesquelles certaines décisions sont prises.

Notre organisation leur est devenue plus transparente. »

Jani Tanskanen

Président de la commission des athlètes,
Fédération Internationale de Gymnastique (FIG)



« Notre comité des athlètes est présent dans de nombreux secteurs de notre organisation, mais l'un des aspects les plus significatifs de son rôle est d'aider l'Union internationale de biathlon à faire fonctionner son calendrier de compétitions correctement.

Le projet initial est préparé avec la participation des autres parties prenantes mais il appartient au comité des athlètes de s'assurer qu'il est tenu compte du bien-être des athlètes.

Ces réactions sont essentielles à la réussite de nos manifestations et à la satisfaction de nos athlètes. »

Nicole Resch

Secrétaire générale,
Union internationale de biathlon (IBU)



QUELLE EST LA STRUCTURE IDÉALE D'UNE COMMISSION DES ATHLÈTES PERFORMANTE ?

Une commission des athlètes sera d'autant plus performante que sa structure est équilibrée, représentative, qu'elle est crédible et fait partie intégrante du processus de prise de décision de l'organisation.

Pour que votre commission des athlètes mette en place la structure adéquate, il est recommandé que :

- > le nombre de participants hommes et femmes et de représentants des diverses régions et des différents sports ou disciplines sportives soit équilibré ;
- > ses membres soit au nombre de cinq au minimum et en majorité élus par leurs pairs ;
- > ses athlètes soient actifs ou récemment actifs ;
- > le mandat de ses membres soit d'au minimum quatre ans ;
- > le comité exécutif, le conseil et l'assemblée générale leur réservent un siège qui leur donne accès à la procédure de prise de décision au sein de l'organisation ;
- > ses réunions soient d'au moins une fois par an, avec communication permanente entre les réunions. En cas de manifestation organisée par la commission des athlètes, celle-ci devrait se réunir régulièrement avant et durant l'événement considéré ;
- > un représentant de l'organisation soit chargé de son administration et de sa représentation ;
- > elle dispose des ressources nécessaires à ses réunions et que ses membres puissent se rendre aux principales manifestations.

Les commissions des athlètes performantes sont souvent un peu différentes les unes des autres car elles sont intégrées dans l'organigramme décisionnel de l'organisation dont elles dépendent et ne sont pas simplement considérées comme une source d'informations et de recommandations.

Certes, pour nombre d'organisations sportives, leur mise en place nécessitera inmanquablement un changement dans la constitution de la fédération, ce qui peut présenter une difficulté majeure. Néanmoins sans un tel changement, les commissions d'athlètes ne pourront probablement pas prendre part au processus de prise de décision de l'organisation.



LA COMMUNICATION EST AU CŒUR D'UNE COMMISSION DES ATHLÈTES PERFORMANTE!

Pour rendre performante une commission des athlètes, lui attribuer le rôle correct et la doter de la structure adéquate ne suffit pas. En effet, elle doit rester au contact des difficultés du moment, aussi bien du côté des athlètes que de l'organisation et disposer de voies de communication dans les deux sens.

Pour faciliter cette communication, l'organisation doit prendre une part active à la promotion du rôle et des activités de la commission des athlètes. Ainsi,

- > les dirigeants doivent communiquer l'intérêt et la mission de la commission des athlètes à l'ensemble de l'organisation, montrer qu'elle peut compter sur l'appui sans réserve de celle-ci et qu'elle fait partie intégrante de son administration dont elle est un précieux élément;
- > un membre de l'administration peut être désigné pour représenter la commission des athlètes au sein de l'organisation;
- > les organisations disposant d'un site web ou d'un intranet devraient prévoir un espace réservé à la commission des athlètes qui y rendra compte de ses activités.

Une commission des athlètes performante, toutefois, doit également demeurer en communication permanente avec les athlètes qu'elle représente. Afin de rendre cette représentation effective, les membres doivent comprendre le point de vue des athlètes et non pas seulement s'en tenir à leur propre point de vue. À cette fin, la commission des athlètes devrait :

- > être accessible et visible lors des grandes manifestations et autres destinées à la jeunesse;
- > communiquer avec les athlètes par les médias sociaux, sites web, lettres d'information, etc. ;
- > produire du matériel promotionnel reprenant des déclarations d'athlètes, par écrit ou vidéo, afin de promouvoir le rôle de la commission des athlètes, et de ses membres, et les raisons pour lesquelles un athlète devrait se porter volontaire pour siéger à la commission ou lui faire part de son point de vue;
- > mettre en place un moyen efficace pour recueillir réactions et commentaires des athlètes (sondage par ex.).

Une commission des athlètes qui reste isolée n'aura pas le même poids que celle qui est intégrée à l'administration et connectée à l'ensemble de la communauté des athlètes prenant part au sport, représentant le pays ou assistant à une manifestation.



SOURCES D'INSPIRATION

Découvrez les commissions des athlètes qui, dans le monde entier, s'efforcent de faire une différence.

Pleins feux sur:

- 1. La Fédération internationale de voile**
- 2. Le comité d'organisation des Jeux Olympiques de 2012 à Londres**
- 3. Les Comités Nationaux Olympiques d'Océanie**
- 4. Swiss Olympic**



1. La Fédération internationale de voile

La Fédération internationale de voile (ISAF) a créé sa commission des athlètes en 2005. Les membres en sont élus par leurs pairs pour un mandat de quatre ans et les élections interviennent à deux reprises successives afin de garantir une certaine continuité de la commission.

La commission compte actuellement huit membres et une répartition égale d'hommes et de femmes, athlètes actifs ou récemment en activité et pas plus d'un membre élu de chacune des dix disciplines de l'ISAF.

La commission des athlètes de l'ISAF est représentée avec droit de vote au comité exécutif de l'ISAF, après modification de ses statuts intervenue en 2009, ce qui a contribué à la rendre beaucoup plus performante. Elle se réunit trois fois par an et prend une part active à tous les secteurs de l'organisation.

Qu'est-ce qui rend performante la commission des athlètes de l'ISAF ?

- > Disposer d'une voix au comité exécutif et d'un rôle actif au sein du conseil a énormément accru la motivation de la commission. Toutefois, et afin de parvenir à cette position, il a été indispensable de faire preuve d'une grande crédibilité au conseil de l'ISAF et d'obtenir sa confiance. Ceci a été obtenu grâce aux dirigeants de la commission des athlètes qui se sont ingénies avec diplomatie à conserver aux débats un aspect positif, tout en faisant pression sur l'ISAF pour mieux engager les athlètes.
- > L'équilibre entre athlètes actifs et non-actifs est extrêmement précieux pour l'efficacité de la commission. Les athlètes non-actifs ont davantage de temps à lui consacrer et les athlètes actifs sont pour leur part en contact avec les réalités courantes du sport.
- > Il est indispensable de se montrer persistant. La commission ne croit pas qu'un « non » soit une réponse définitive. Chaque modification de position sert à l'édification d'un avenir meilleur, la cohérence de l'action et l'obstination sont à l'origine de résultats positifs.



«La seule chose qui à mon avis ait été réellement importante pour nous à l'ISAF c'est le fait pour la commission des athlètes de pouvoir contribuer à tous les secteurs de la Fédération.

La relation directe et permanente avec les athlètes permet à l'organisation de demeurer informée de ce qui se passe dans le monde de la voile.

Maintenir l'organisation concentrée sur les éléments importants pour le sport tout en demeurant conscients des problèmes lorsqu'ils surviennent l'a aidée à croître et à s'améliorer.

Nous gardons le sens du réel pour le bien de l'ISAF. »

Ben Barger

Président de la commission des athlètes de l'ISAF



www.sailing.org/about/committees/executive/athletes_commission.php



2. Le comité d'organisation des Jeux Olympiques de 2012 à Londres

Immédiatement après l'élection de Londres comme ville hôte des Jeux Olympiques de 2012, le comité d'organisation des Jeux Olympiques (LOCOG) a mis en place un groupe consultatif sportif (devenu par la suite un sous-comité du conseil d'administration du LOCOG) qui a exprimé avec fermeté la voix des athlètes au sein de l'organisation des Jeux. Ce comité des athlètes du LOCOG a permis de se concentrer sur l'expérience des athlètes et de faire en sorte que celle-ci demeure au centre des préoccupations des organisateurs des Jeux Olympiques de 2012.

Les membres du comité des athlètes du LOCOG ont été nommés par le directeur des sports et le président du comité, avec l'appui de parties prenantes comme le CNO britannique (BOA), le Comité national paralympique britannique (BPA) et la commission des athlètes du CIO. On y comptait des athlètes récemment actifs pour des raisons de disponibilité et divers administrateurs sportifs avec une expérience de la gestion des athlètes de haut niveau à de grandes manifestations sportives. Le comité se composait de douze membres environ, hommes et femmes à égalité.

Tout ce qui faisait partie de l'expérience des athlètes était prioritaire pour ce groupe. Et il était absolument intégré au processus de décision du LOCOG. Le comité s'est réuni tous les deux mois avant les Jeux sans compter les réunions extraordinaires en cas de sujets urgents. En outre, les membres du comité siégeaient également dans d'autres groupes de projets spécifiques, un engagement supplémentaire qui a garanti la prise en compte du point de vue des athlètes dans les projets en question, comme la collaboration avec les restaurateurs du village olympique par exemple.

Qu'est-ce qui a rendu le comité des athlètes du LOCOG performant ?

- > Dès l'origine, le comité a pu élaborer une vision précise de ce pour quoi un comité consacré aux athlètes était nécessaire et comment celui-ci allait valoriser l'organisation des Jeux.
- > Le comité était bien placé au sein de la structure du COJO pour que la voix des athlètes soit entendue et prise au sérieux.
- > Le comité a fixé une priorité à ses décisions et à ses commentaires tout en admettant que le compromis était un élément indispensable du processus.



« L'expérience des athlètes aux Jeux de 2012 à Londres a fait l'objet de grands éloges et ceci pour une bonne part du fait de la disponibilité, de la détermination du comité des athlètes et de sa volonté à s'engager à un niveau élevé de détail dans tous les aspects de la préparation des Jeux. »

Jonathan Edwards
Président du comité des athlètes du LOCOG



www.olympic.org/news/fredericks-and-bokel-praise-london-s-athlete-focused-games/169998



3. Les Comités Nationaux Olympiques d'Océanie

L'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Océanie (ONOC) a créé sa commission des athlètes en 2000, mais ce n'est qu'en 2005 qu'elle a réellement commencé à fonctionner. Elle se compose de six représentants: 1 d'Australie, 1 de Nouvelle-Zélande et 1 Mélanésien, Polynésien et Micronésien pour assurer la présence de chaque secteur et en 2003 comptait quatre femmes et trois hommes. Un membre supplémentaire est élu par ses pairs aux Jeux du Pacifique et ce membre siège également au conseil des Jeux du Pacifique.

Ses membres sont présentés par leur Comité National Olympique (CNO) une fois tous les quatre ans et élus par le comité exécutif de l'ONOC.

Le président de la commission des athlètes siège au comité exécutif de l'ONOC avec droit de vote. La commission dispose également de deux voix à l'assemblée générale de l'ONOC, ce qui affermit la voix des athlètes au sein du processus de décision de l'organisation. L'ONOC a changé sa constitution afin que si un Comité National Olympique n'a pas de commission des athlètes il ne soit crédité que d'une seule voix à l'assemblée générale au lieu des deux normales et en plus il ne puisse avoir de membre siégeant au comité exécutif.

La plupart des Comités Nationaux Olympiques d'Océanie ont à présent adapté leur constitution pour en tenir compte. Désormais le président de la commission des athlètes de chaque Comité National Olympique siège à son comité exécutif et est crédité d'une voix. Certains CNO ont même une voix féminine et une voix masculine.

La commission ne se réunit qu'une fois par an mais demeure en contact permanent par courrier électronique et dispose d'un groupe fermé sur Facebook. La commission agit au niveau de l'organisation dans son ensemble et s'intéresse particulièrement à la mise en forme d'un programme éducatif destiné aux athlètes et auquel plus de 5000 d'entre eux ont déjà participé.



« Cela nous a pris huit ans pour qu'on s'établisse de manière crédible et que l'on fasse valoir notre utilité aux CNO, aux organisateurs de Jeux et aux athlètes eux-mêmes.

À présent nous sommes forts de notre élan, de plans et d'une culture qui continueront de croître et de représenter la voix des athlètes. »

Barbara Kendall
Présidente de la commission des athlètes de l'ONOC



Qu'est-ce qui rend performante la commission des athlètes de l'ONOC ?

- > Des membres passionnés, l'efficacité du transfert des connaissances, et de la communication sont autant d'atouts essentiels.
- > La visibilité aux manifestations, la possibilité d'y étendre le réseau et d'y présenter ses activités ont permis à la commission de faire sa promotion et d'établir sa crédibilité.
- > Le programme de suivi de carrières des athlètes du CIO (ACP) a été un vecteur essentiel grâce auquel la commission s'est rendue dans les CNO à la rencontre des athlètes pour leur expliquer sa tâche et ainsi obtenir le soutien de nouveaux athlètes.
- > Disposer d'un budget l'a amenée à gérer des programmes au profit des athlètes et à aider l'administration, ainsi la commission a pu faire valoir des résultats.
- > Un questionnaire post-Jeux distribué à tous les athlètes lui a permis d'obtenir leurs commentaires et ainsi de garantir que son action reprend bien la voix des athlètes de la région.



www.sportingpulse.com/assoc_page.cgi?c=2-3140-0-0-0&slD=31396



4. Swiss Olympic

Swiss Olympic, le Comité National Olympique de Suisse, a créé sa première commission des athlètes en mars 2003 pour représenter les 1 700 athlètes des 83 fédérations membres de l'équipe nationale.

Les membres de la commission des athlètes sont réélus tous les ans. Elle se compose actuellement de neuf membres – sept hommes et deux femmes – représentant un mélange de sports d'été et d'hiver, de disciplines olympiques et non-olympiques. Deux des membres de la commission sont nommés au conseil exécutif de Swiss Olympic pour la représenter avec droit de vote.

La commission se réunit une fois par trimestre mais demeure en contact avec les athlètes suisses toute l'année grâce à un groupe privé sur Facebook qui offre un forum où s'expriment les diverses attentes et préoccupations des athlètes. Les membres de la commission prennent part directement à divers comités de Swiss Olympic et s'ingénient à ce que la voix des athlètes soit entendue. Ils cherchent aussi à accroître le développement du sport dans tous les secteurs en Suisse.

Swiss Olympic a compris que les athlètes étaient essentiels au développement du sport dans le pays et que plus les fédérations les invitent à faire part de leurs réflexions et de leurs points de vue plus elles-mêmes et le sport en général tireront profit de leurs connaissances et de leur expérience.

Qu'est-ce qui rend performante la commission des athlètes de Swiss Olympic ?

- > La présence de ses membres dans les divers aspects des activités de Swiss Olympic.
- > En plus d'un forum ouvert sur Facebook réservé aux athlètes, il est indispensable que chaque fédération suisse dispose d'un représentant de ses propres athlètes qui s'entretienne avec les autres athlètes de leurs préoccupations et les défende au sein de chaque fédération, et communique avec la commission des athlètes de Swiss Olympic.



www.swissolympic.ch/fr/desktopdefault.aspx/tabid-4135//4199_read-24987/



« Du fait des deux sièges de la commission des athlètes de Swiss Olympic au sein du conseil exécutif de Swiss Olympic, les athlètes peuvent faire valoir leur point de vue et influencer la prise de décision au niveau le plus élevé. »

Thomas Lambert
Président de la commission des athlètes de Swiss Olympic



VOUS AVEZ UNE COMMISSION DES ATHLÈTES PERFORMANTE ?

Partagez vos expériences !

Envoyez-nous votre histoire à athletes@olympic.org

Suivez les discussions sur Twitter [#IOCAC](https://twitter.com/IOCAC)

Découvrez-en davantage sur www.olympic.org/athletes-space